

## PROPOSITION DE PARTICIPATION THÉMATIQUE POUR LES AIRES ÉDUCATIVES

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 30 mai à 20h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 20 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle 112 - Palais des Arts à Vannes sous la présidence de M. David LAPPARTIENT. La Séance était ouverte publique.

### Etaient présents à la présente délibération :

Mme Sandrine CARTRON (Arradon- suppléante)  
M. Roland TABARD (Arzon)  
Mme Muriel CLÉRY (Damgan)  
M. Luc LE TRIONNAIRE (Elven)  
Mme Brigitte CORFMAT (Lauzach)  
M. Alain BRULE (Le Bono)  
Mme Magali TOUATI-BERTRAND  
(Le Tour du Parc)  
M. Jacques MADEC (Locmariaquer)  
M. Jacques LE METAYER (Meucon)  
M. Gérard SALOMON (Monterblanc - suppléant)  
M. Patrick CAMUS (Plougoumelen)  
Mme Nathalie COURTRAI (Saint Armel)  
M. Frédéric PINEL (Saint-Gildas-de-Rhuys)

M. Yannick DERIAN (St-Nolff)  
M. Alain LAVACHERIE (Saint-Philibert - suppléant)  
M. Éric MAHÉ (Surzur)  
M. Yves LOUIS (Theix-Noyalou)  
M. Bruno BODARD (Treffléan)  
M. Gérard THÉPAUT (Vannes - suppléant)  
M. Jean-Marie LABESSE (Arc Sud Bretagne)  
M. Ronan LE DÉLÉZIR  
(Auray Quiberon Terre Atlantique)  
M. Thierry EVENO  
(Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)  
M. David LAPPARTIENT  
(Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)  
Mme Gaëlle FAVENNEC (Conseil Départemental)  
Mme Anne GALLO (Conseil Régional)

### Absents excusés :

M. Noël PAUL (Ambon)  
Mme Claire MASSON (Auray)  
M. Frédéric LAURENT (Baden)  
Mme Stéphanie LEMOINE (Berric)  
M. Benoît MADEC (Crac'h)  
M. Daniel LORCY (Ile d'Arz)  
Mme Marie BOURGAIN (Le Hézo)  
M. Honoré GUIGOURES (Plescop)  
Mme Sylvie LASTENNET (Ploeren)  
M. Nicolas LE GROS (Pluneret)  
Mme Gaëlle PRIGENT (Saint Avé)  
M. Jean-Michel YANNIC (Sainte-Anne-d'Auray)  
Mme Camille PETERS (Sarzeau)  
Mme Sylvie SCULO (Séné)

Mme Stéphanie HERPE (Sulniac)  
M. Claude LE JALLE (Golfe du Morbihan - Vannes  
agglomération)  
M. Jean-Philippe PERIES  
(Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)  
M. Patrice LE PENHUIZIC  
(Questembert Communauté)  
Mme LE BRETON Marie-Jo (Conseil Départemental)  
M. Mohamed AZGAG (Conseil Départemental)  
M. Stéphane LOHEZIC (Conseil Départemental)  
M. Gaël BRIAND (Conseil Régional)  
M. Fabien LE GUERNEVÉ (Conseil Régional)  
M. Simon UZENAT (Conseil Régional)

### Procurations :

Claire MASSON (Auray) donne procuration à Patrick CAMUS.  
Jean-Michel YANNIC (Sainte-Anne-d'Auray) donne procuration Ronan LE DÉLÉZIR  
Claude LE JALLÉ (GMVA) donne procuration à Bruno BODARD  
Sylvie SCULO (Séné) donne procuration à Frédéric PINEL  
SIMON UZENAT (Conseil Régional) donne procuration à Anne GALLO

### Etaient également présents (équipe du parc) :

Mme Monique CASSÉ, Mme Morgane DALLIC, Mme Katy MONIER, Mme Marie TAVENNEC



*Délibération 2022-22*

## PROPOSITION DE PARTICIPATIONS ADDITIONNELLES

### VALIDATION DU PRINCIPE DE PARTICIPATION ADDITIONNELLE LE CAS DES AIRES ÉDUCATIVES

Pour rappel, les cotisations statutaires depuis l'origine sont restées stables à hauteur de 1.30 € par habitant DGF des communes, excepté la ville de Vannes pour laquelle la cotisation de base s'applique sur la moitié de la population DGF.

Lors du vote du ROB en Comité Syndical du 06 décembre 2021, a été définie comme une priorité une possibilité de participation complémentaire des communes par thématique dans la mesure où ce seraient des missions spécifiques réalisées en accord ou à la demande des communes concernées.

Sur des demandes spécifiques ponctuelles des Communes/EPCI :

- Conseils sur le paysage
- Conseil sur la biodiversité notamment les trames
- Projets innovants nécessitant l'expertise du Parc
- Accompagnement pour des appels à projets
- Accompagnement approfondi lors des procédures d'évolution des documents d'urbanisme et de planification.
- ...

Le bureau Syndical propose que le principe et les montants de la participation additionnelle définis en Bureau au regard de l'ampleur de la sollicitation - nombre de jours à définir et signature d'une convention. Cette participation donnera lieu à la signature d'une convention financière entre la Commune et le Parc.

Sur les projets spécifiques des Communes :

Le Bureau Syndical propose que le principe ou non de participation additionnelle soit soumis au Bureau à chaque nouveau projet spécifique qui concerne directement les Communes tel que les ABC. Les modalités et critères de participation communale seront débattus en bureau le cas échéant.

Le Bureau Syndical propose que les Aires Éducatives (marines et terrestres) soient l'expérimentation du principe de participation thématique. Il s'agirait d'instaurer une participation financière forfaitaire de la Commune pour chaque école concernée par une aire éducative.

Le Parc est un centre de ressources pour les établissements scolaires en AME



*Délibération 2022-22*

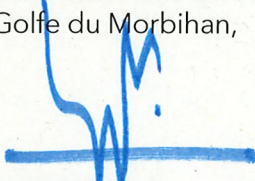
- Soutien logistique par mise à disposition de matériel et outils pédagogiques
- Formation des enseignants
- Formation des référents
- Formations des animateurs
- Organisation des rencontres inter AME : rentrée des AME, rassemblement scolaire
- Accompagnement des écoles pour les réponses à AAP et dossier de labellisation par un appui administratif
- Catalogue des animations
- Prise en charge d'animations extérieures
- Réalisation d'animations directes par les agents du Parc : environ une cinquantaine par an
- Réalisation d'outil de communication

---

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Comité Syndical, à la majorité décide d': (2 abstentions - 47 voix pour)

- INSTAURER une participation de 800 euros annuels par école engagée dans une aire éducative pour les Communes concernées.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel  
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT